

Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Communal (PDDC V)

Bénin

Phase V : Juillet 2017 – Décembre 2020

Les enjeux et le contexte d'intervention

Dans le cadre de l'enracinement de la démocratie et du renforcement des politiques de lutte contre la pauvreté, le Bénin, à l'instar d'autres pays africains, s'est engagé dans une Réforme de l'Administration Territoriale (RAT). Après environ quinze ans de mise en œuvre du processus de décentralisation et déconcentration, des pas significatifs ont été faits tels que l'existence du cadre légal sur la décentralisation, la mise en place du dispositif juridique pour la gestion du personnel communal, la création d'institutions chargées respectivement des finances locales (la CONAFIL), du renforcement des capacités de l'Administration communale (le CEFAL) et de la défense des intérêts des communes (ANCB). Cependant, plusieurs défis restent encore à relever.

En effet, le respect par l'Etat des limites des compétences dédiées aux communes ainsi que le relèvement du poids des transferts de ressources financières aux communes pourraient concourir au meilleur exercice de la maîtrise d'ouvrage communal et faciliter les investissements communaux. Aussi, le renforcement de la synergie entre les Services Déconcentrés de l'Etat (SDE) et les communes devrait-il améliorer la qualité des prestations fournies aux citoyens. Par ailleurs, la mobilisation optimale des ressources propres au niveau communal constitue un gage pour le développement réel et équilibré des communes. Des capacités renforcées des organes démocratiques locaux élus ainsi que du personnel communal contribueraient au bon fonctionnement des organes et services communaux. De plus, mis en exergue par l'Agenda 2030, l'exigence managériale des décideurs au niveau communal augmente : il est question d'exploiter les potentiels de développement durable ; de répondre convenablement aux risques, surtout ceux induits par le changement climatique ; et

d'impliquer les citoyens et citoyennes, surtout ceux/celles défavorisé(e)s dans les processus décisionnels au niveau local.

Dans cette logique, la Coopération Allemande, à travers le Programme d'appui à la Décentralisation et au Développement Communal (PDDC), s'adresse directement aux causes de ces défis centraux. Avec le soutien des différentes institutions allemandes intervenant dans le secteur du développement, la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) pour la Coopération Financière, la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH pour la Coopération Technique, le programme œuvre pour l'amélioration du niveau de vie des populations cibles et leur meilleur accès aux services essentiels de base.

Démarré depuis 2004, le PDDC est en train d'exécuter la cinquième phase.

Pour l'atteinte de l'objectif de cette phase V, le PDDC travaille sur quatre Champs d'Action :

1. Valorisation des expériences communales pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ;
2. Finances Locales ;
3. Administration Communale ;
4. Démocratie Locale et Participation Citoyenne.



Photos: © GIZ/Olivier Girard

De droite à gauche : Natitingou, Hôtel de Ville – Citoyens consultant les tableaux d'affichage de la Mairie de Natitingou ; Citoyen retirant un document au Service de l'Etat Civil et de la Population.

Niveaux d'intervention, partenaires et groupes cibles

Le PDDC suit une approche multi-niveaux et multi-acteurs et intervient donc aussi bien au niveau national que communal. Vingt-cinq (25) des soixante-dix-sept (77) communes sont appuyées. Dix (10) nouvelles communes sont appuyées par le PDDC dans le domaine des Finances Locales. Toutefois, les interventions du PDDC profitent à toutes les communes du Bénin à travers la capitalisation des expériences et leur montée en échelle.

Le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL) assure la tutelle du programme. Les autres partenaires clés du programme sont les communes, les différents services déconcentrés, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP), la Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL), l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB), le Centre de Formation pour l'Administration Locale (CeFAL), la Maison de la Société Civile (MdSC) ainsi que d'autres organisations et réseaux de la société civile (OSC) nationales et locales (OSC « Relais », Organisations Communautaires de Base, etc.). Le programme donne également un appui technique au Ministère du Plan et du Développement (MPD) dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au niveau communal.

Notre approche méthodologique

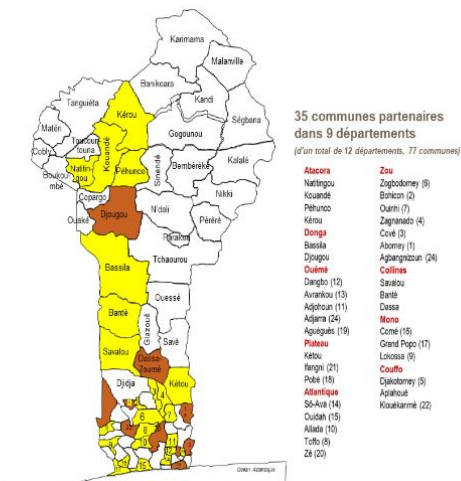
Les différents Champs d'Action offrent un appui-conseil sur les plans technique, stratégique et organisationnel, des mesures de qualification, des foras de dialogue et des séminaires, ainsi que sur la fourniture de quelques biens d'équipement. Des subventions locales et des contributions financières sont accordées pour soutenir les mesures réalisées par des OSC en vue d'encourager la participation citoyenne et les formations de qualification.

Différents instruments de la Coopération Technique sont utilisés pour mettre en œuvre des interventions selon le besoin des organisations partenaires et les objectifs à atteindre. Ceci concerne la mise en place de 8 cadres et conseillers internationaux et de 7 Assistants Techniques. De plus, vingt-neuf (29) cadres et conseillers techniques nationaux sont intégrés dans les stratégies de mise en œuvre du programme.

La participation des femmes et des groupes sociaux défavorisés, ainsi que l'intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans la planification et la gestion communale constituent des thèmes transversaux intégrés à toutes les interventions. L'anti-corruption et l'intégrité constituent deux aspects primordiaux soutenus et défendus par la coopération allemande lors de l'appui à l'exécution des actions convenues avec les partenaires.

L'approche d'intervention est basée sur le faire-faire et le coaching. Les interventions sont mises en œuvre « sur mesure » en fonction des besoins réels exprimés par les partenaires.

Indicateurs mesurant l'objectif global du PDDC V



Cinq indicateurs permettent d'apprécier l'état d'atteinte de l'objectif global de la phase V du PDDC. Ces indicateurs relèvent de la responsabilité des quatre Champs d'Action du programme dont les interventions planifiées conjointement avec les partenaires contribuent à leur renseignement.

Programme	Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Communal (PDDC V)
Committant	Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (BMZ)
Objectif du module	Les communes appuyées sont en mesure de mieux exercer les compétences qui leur sont transférées pour la fourniture des services communaux.
Partenaires politiques	<u>Le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL)</u> : ministère de tutelle, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP)
Durée	01.07.2017 – 31.12.2020
Coût	16 818 634,82 EUR (y compris 2.000.000 EUR de cofinancement de l'Union Européenne pour le Champ d'Action 4 et 2.500.000 EUR provenant du programme de l'Agenda 2030)

Indicateurs du module concernés	Points d'attention
1	Evolution de la capacité, des performances des communes dans le cadre de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale et la qualité des prestations fournies.
2	Taux d'accroissement des ressources propres des communes en 2020 rapport à 2016.
3	Meilleur exercice par les conseillers/ères communaux/ales de leur mandat de représentation des citoyen(ne)s et de contrôle de l'exécutif.
4	Planification, budgétisation et réalisation annuelle par les communes de 3 actions découlant des PAI visant à réduire la discrimination des groupes défavorisés.
5	Partage au niveau international d'expériences locales capitalisées sur le financement de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et/ou l'amélioration de la gouvernance locale.

Les Champs d'Action du Programme

1. Valorisation des Expériences Communales / Agenda 2030



Ce Champ d'Action se sert d'un « mécanisme ascenseur » qui consiste à soutenir les communes dans la capitalisation des expériences issues de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et le partage de ces expériences avec les acteurs au niveau national voire international en vue de faciliter la prise en compte des potentialités et besoins de celles-ci dans les stratégies et politiques nationales.

Objectif : Des acteurs principaux de la décentralisation au niveau national sont mieux informés des besoins et des potentialités de développement dans les communes.

Résultats envisagés :

- Les communes disposent des compétences nécessaires sur l'Agenda 2030 pour la planification et la mise en œuvre des actions innovatrices et durables ;
- Les acteurs aux niveaux national et communal prennent en compte le financement de l'Agenda 2030 dans leurs stratégies de mobilisation et d'affectation des ressources ;
- Le GT2DAT analyse la mise en œuvre des recommandations issues des revues sectorielles dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ;
- Les structures nationales, les communes et les Organisations de la Société Civile vulgarisent aux niveaux national et international les expériences capitalisées de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

2. Finances Locales

Afin d'atteindre son objectif, l'appui-conseil de ce Champ d'Action s'effectue à deux niveaux :

Niveau national

- Impulsion des réflexions et discussions pour une amélioration du cadre réglementaire de la décentralisation financière ;
- Appui à la Direction Générale du Budget et au Secrétariat Permanent de la CONAFIL pour une amélioration de l'effectivité du FADeC.

Niveau communal

- Accompagnement des acteurs locaux pour une meilleure structuration et pilotage des opérations de recouvrement de recettes propres communales ;
- Facilitation de la coopération entre l'ensemble des acteurs impliqués dans la mobilisation des ressources.

Objectif : Dans les communes conseillées, les capacités de recouvrement des impôts, des taxes et des contributions sont améliorées.

Résultats envisagés

- Les textes légaux formulés par le MEF et le MDGL favorisent une meilleure mobilisation et gestion des ressources communales ;
- Le MEF assure la budgétisation et le transfert des ressources financières aux communes conformément aux textes en vigueur ;
- Les communes développent et mettent en œuvre des stratégies de mobilisation des recettes propres en collaboration avec le MEF et les représentants des contribuables ;
- La collaboration entre les acteurs du MEF et les acteurs communaux sur les questions de mobilisation de ressources s'est améliorée.

3. Administration Communale

Ce Champ d'Action fournit un appui-conseil sur mesure avec chacune des communes et structures nationales conseillées.

Objectif : Les capacités des administrations communales conseillées à gérer de façon autonome les domaines de compétence qui leur sont transférés, sont améliorées.

- Le CeFAL dispose d'une administration performante capable de répondre aux missions du centre ;
- Le CeFAL offre chaque année un catalogue de formations adaptées aux besoins des communes ;
- Le CeFAL noue des partenariats stratégiques pour assurer une prestation de service de qualité ;
- Les maires corrigent les insuffisances administratives en utilisant l'outil SEPAC ;
- Les maires gèrent les ressources humaines conformément aux lois en vigueur ;
- L'organisation et le fonctionnement des organes et structures de la commune sont renforcés ;

Natitingou, Marché – Agent collecteur percevant une taxe auprès d'une femme ;
Bohicon, Hôtel de Ville – Agents communaux échangeant sur la stratégie de mobilisation des fonds par la commune pour le financement de l'Agenda 2030.

- Les communes offrent des services état civil de qualité aux citoyens dans le respect des orientations nationales ;
- Le maire et l'administration communale respectent les procédures de passation des marchés publics conformément à la réglementation en vigueur et assurent la gestion efficace et efficiente des contrats ;
- Les maires et l'administration communale planifient, budgétisent et réalisent l'entretien des infrastructures communales ;
- Les communes élaborent et réalisent leurs Plans Annuels d'Investissement (PAI) conjointement avec les OSC et le secteur privé en tenant compte des mesures d'adaptation au changement climatique, du genre, des jeunes et des personnes en situation d'handicap.

4. Démocratie Locale et Participation Citoyenne



Ce Champ d'Action bénéficie d'un co-financement de l'Union Européenne pour l'exécution la mise en œuvre de la composante 2.2. du Programme de Renforcement de la Participation de la Société Civile (RePaSOC), afin de renforcer la participation effective des citoyen(ne)s et de leurs organisations aux cadres et mécanismes de concertation multi-acteurs à l'échelle locale, ainsi que la transparence dans la gestion des ressources publiques, tout en promouvant l'égalité de genre.

Objectifs :

1. La collaboration entre communes, services déconcentrés et représentant(e)s de la société civile est améliorée ;
2. Les capacités des conseillers/ères communaux/ales à exercer leurs mandats (représentation des citoyen(ne)s et contrôle de l'exécutif) sont renforcées.

Résultats envisagés

- Les conseillers communaux contrôlent les actions de l'exécutif communal ;
- Les conseils communaux et l'administration communale facilitent le dialogue avec la société civile et encouragent la participation citoyenne ;
- Les Organisations de la Société Civile (OSC) assurent la veille citoyenne et contribuent de manière compétente à la gestion, à la redevabilité et au contrôle ;
- Les OSC capitalisent les leçons apprises et contribuent au dialogue national sur la décentralisation ;
- Les problématiques de développement local sont résolues de manière concertée avec tous les acteurs (communes, OSC, Services Déconcentrés de l'Etat, secteur privé).

Quelques défis à relever

- Mise en place du système de suivi-évaluation des Objectifs de Développement Durable au niveau communal ;
- Opérationnalisation de l'Indice de Gouvernance locale (IGL) ;
- Mobilisation des ressources pour le financement de l'Agenda 2030 au niveau communal ;
- Formulation de textes légaux par le MEF et le MDGL, favorisant une meilleure mobilisation et gestion des ressources au profit des communes avec l'implication effective de l'ANCB et des communes dans la conception et la mise en œuvre de ces réformes ;
- Développement de stratégies de mobilisation de recettes fiscales et non fiscales au niveau communal en collaboration continue avec le MEF et les représentants des citoyen(ne)s ;
- Utilisation objective et impartiale par toutes les communes des outils du Système d'Evaluation des Performances du Personnel de l'Administration Communale (SEPAC) pour l'évaluation et la promotion du personnel ;
- Offre de services d'état civil de qualité aux citoyens et dans le respect des orientations nationales ;
- Fonctionnalité et pérennité des mécanismes de dialogue entre Conseillers/ères communaux /les et citoyens ;
- Implication effective et prise en compte réelle des intérêts des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans la planification, la réalisation et l'évaluation des actions de développement communal.

Publié par

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Sièges de la société à Bonn et Eschborn, Allemagne

Programme d'Appui à la Décentralisation et au
Développement Communal
08 B.P. 1132 Tri Postal Cotonou, Benin
T + 229/21 30 81 28
F + 229/21 31 13 35
gizbenin@giz.de
www.giz.de/de/weltweit/18977.html

Texte

PDDC

Lay-out

PDDC

Mise à jour

Juin 2020

La GIZ est responsable du contenu de cette publication.

En coopération avec



Pour

Ministère fédéral de la Coopération
Economique et du Développement (BMZ)

Division

Afrique de l'Ouest II et Madagascar

Adresses du
BMZ

BMZ Bonn Dahlmannstraße 4 53113 Bonn, Allemagne T +49 (0)228 99 535-0 F +49 (0)228 99 535-3500	BMZ Berlin Stresemannstraße 94 10963 Berlin, Allemagne T +49 (0)30 18 535-0 F +49 (0)30 18 535-2501
---	--